

Un éducateur de rue pour encadrer les jeunes à Attalens

Lors du **Conseil général**, l'Exécutif a annoncé la venue en 2019 d'un éducateur. Son objectif: parler et écouter certains groupes de jeunes, qui ont causé des problèmes au sein du village.

VALENTIN CASTELLA

ATTALENS. Deux soirées ont été nécessaires aux membres du Conseil général d'Attalens pour traiter tous les points à l'ordre du jour. Lundi et mardi soir, la présentation des budgets a largement occupé le Législatif. Parmi les dizaines de points, un a attiré l'attention: un mandat de 38 600 francs (déduction faite de 20 000 francs de la part du canton) pour du travail social hors murs.

Un éducateur de rue

Dès le mois de février, un collaborateur de l'association de promotion de la santé et de prévention REPER officiera en tant qu'éducateur de rue à 50%. La raison: la commune a été victime de nombreuses déprédations ces dernières années. Bruit, dégâts sur des bâtiments communaux, échanges verbaux, tensions: une quarantaine de jeunes âgés de 14 à 17 ans se distinguent à Attalens.



Béatrice Perroud a été élue présidente et Renaud Gauderon vice-président du Conseil général. JESSICA GENOUD

Mardi soir, le terme «insécurité» a même été prononcé. «Nous avons pris des mesures en installant des caméras de surveillance dans le périmètre de l'école, explique le syndic Michel Savoy. La police de proximité fait son travail, tout comme l'entreprise de sécurité que nous avons engagée. Mais cela n'est pas suffisant.»

Chargé du dossier, le conseiller Laurent Menoud détaille la mission de l'éducateur, qui officiera la semaine et le week-end. «Son objectif est d'aller à la rencontre des jeunes, de créer un lien et d'être à l'écoute, tout en rappelant certaines règles.»

Un mandat de quatre ans

Ce mandat de quatre ans est une première pour Attalens. Elle est la seule en Veveyse à faire appel à ce service actuellement selon Laurent Menoud. Le Législatif n'a pas remis en cause cette nouveauté. Sébastien Beaud (entente communale de droite) a toutefois demandé à l'Exécutif de présenter un retour de ces activités. «Je ne suis pas convaincu par l'efficacité de ce mandat, mais je lui laisse une chance. Par contre, je souhaiterais connaître son impact au fil des mois.» Des rapports de l'association REPER sont prévus, a assuré le Conseil.

Au chapitre du budget de fonctionnement, un déficit de 180 700 francs est annoncé, pour un total de charges de 20 millions. L'année dernière, l'excédent de charges était de 96 500 francs. Selon le syndic Michel Savoy, l'augmentation des frais liés au Cycle d'orientation, aux transports scolaires et aux rénovations des EMS

veveysans expliquent notamment cette hausse de 2,4%.

Au niveau des investissements, les dépenses s'élèvent à 7,3 millions, dont 1,2 million estampillé 2019. Tous ont été acceptés. Parmi les nouveautés, on notera la création de locaux sportifs d'un montant de 452 000 francs. Situé dans le périmètre du terrain synthétique, cet établissement abritera un local de stockage, des vestiaires avec douches et un petit couvert équipé pour les manifestations.

Autres investissements: des travaux routiers (498 500 fr.), l'achat d'une motopompe (45 690 fr.), le financement de plafonds phoniques pour la crèche (41 900 fr.), la réfection des bâtiments scolaires (60 000 fr.), l'achat d'un projecteur mobile et d'une nouvelle sonorisation pour une salle de gym (37 500 fr.), des travaux de raccordement (115 000 fr.), l'aménagement de nouvelles toitures pour un abri à poubelles (24 200 fr.) et le financement d'un accès pour mobilité réduite au cimetière (38 000 fr.).

L'ACV approuvée

Malgré quelques questions, le Conseil général a accepté par 27 voix favorables sur 30 les nouveaux statuts de l'Association des communes de la Veveyse. Au grand soulagement du syndic Michel Savoy, qui a présenté cette nouveauté comme un «outil de travail capable de dynamiser la région.» Les règlements de police, scolaire et relatif à l'accueil extrascolaire ont aussi été approuvés.

La planification financière 2020-2024 a également été présentée. La commune, qui pourrait abriter 4000 habitants au terme de cette législature, annonce que le déficit pourrait prendre l'ascenseur ces prochaines années, à hauteur d'un million en 2024. L'Exécutif précise qu'il s'agit du pire scénario. «Cette augmentation pro-



A la suite de déprédations, Attalens va accueillir en 2019 un éducateur. Celui-ci aura pour mission d'écouter et de rappeler aux jeunes les règles de la commune. ARCH - A. VULLIOUD

viendrait notamment des charges liées au district», reprend Michel Savoy. Quant aux futurs investissements, le syndic pointe deux constructions: la Maison pour tous (5,9 millions pour fin 2022) et un nouveau bâtiment administratif (5,2 millions pour 2022).

Une nouvelle présidente

Le Conseil communal a profité de ces deux soirées pour communiquer

quelques informations. Après plus de trois ans de travaux, le projet Valtraloc arrive à bout touchant. Les restaurations du centre du village seront également terminées au printemps. Enfin, les membres du Conseil général ont élu Béatrice Perroud (Entente communale de droite) comme nouvelle présidente et Renaud Gauderon (pdc) comme vice-président. ■

PUBLICITÉ

Moyens de paiement

Le smartphone comme porte-monnaie



Nathan Maillard
Conseiller
Clientèle Privée

Envoyer, demander et recevoir de l'argent avec son smartphone, c'est désormais possible. Comment ça marche?

Porte-monnaie digital

L'application TWINT sert de moyen de paiement entre deux personnes et peut être utilisée pour envoyer ou demander une somme avec un smartphone. TWINT permet de payer des marchandises et des services en magasin. TWINT remplace le liquide

et vous évite de diviser une note de restaurant, de rembourser des billets de cinéma ou de concert.

Toutes les personnes de plus de 14 ans domiciliées en Suisse et possédant un smartphone et un numéro de mobile suisse (un seul compte TWINT par numéro) peuvent utiliser l'application. Pour s'inscrire et disposer de ce porte-monnaie digital, une carte de débit (Maestro, V PAY ou carte de compte avec NIP) est nécessaire.

Sûr et gratuit

Les utilisateurs de ce service n'ont rien à payer et ils n'ont surtout rien à craindre:



l'application ne s'ouvre qu'avec un code PIN ou, pour les smartphones compatibles, grâce au capteur d'empreintes digitales ou la reconnaissance faciale. De même, diverses limites et le processus d'inscription empêchent toute utilisation frauduleuse. L'application respecte les normes de sécurité les plus exigeantes en la matière et, contrairement aux autres prestataires de Mobile Payment, TWINT conserve toutes les données

dans un endroit sécurisé en Suisse et ne divulgue jamais d'information à des tiers.

La transmission a lieu en temps réel. Il est possible d'envoyer, mais aussi de demander des paiements. La personne qui reçoit une demande doit d'abord la confirmer pour déclencher le paiement. Le demandeur peut également annuler sa demande ou envoyer un rappel.

Si vous envoyez de l'argent à quelqu'un qui n'utilise pas encore TWINT, il suffit de composer son numéro, saisir normalement le paiement dans l'application et il recevra par SMS une invitation à s'inscrire. S'il ne le fait pas dans les quatre jours, le montant vous est automatiquement crédité. Les paiements dont le statut est «en cours/ouvert» peuvent être annulés si le destinataire ne s'est pas

encore inscrit sur TWINT et que le paiement n'a pas encore pu être reçu.

Plus de 50'000 points d'acceptation

Si vous préférez que les débits ne s'effectuent pas directement sur votre compte bancaire, vous pouvez enregistrer une carte de crédit suisse. TWINT a déjà été téléchargée plus de 660'000 fois. Actuellement, il est possible de payer auprès de plus de 50'000 points de vente, que ce soit en ligne, dans les magasins ou aux distributeurs automatiques.

Des cartes de fidélité et rabais

Twint permet également de profiter d'offres de fidélité et de coupons de réduction dans de nombreux commerces directement dans l'app.

Pour plus d'information: www.twint.ch